



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bénévolat

Question écrite n° 98214

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative, sur la valorisation du bénévolat étudiant. De nombreux étudiants exercent une activité bénévole dans le cadre d'actions d'accompagnement des jeunes en difficultés scolaires et sociales notamment. Elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement appelle de ses vœux afin que soient justement valorisées les compétences acquises grâce au bénévolat auprès du monde universitaire et professionnel.

Texte de la réponse

La Conférence nationale de la vie associative (CVA) du 17 décembre 2009 et ses travaux préparatoires ont mis en évidence un manque de connaissance du bénévolat qui fait la spécificité des associations. Les besoins du bénévole dans son activité quotidienne et les compétences qu'il développe dans cette activité sont mal appréhendés et donc mal reconnus ou valorisés. Encouragé par la circulaire n° 2001-159 du 29 août 2001, l'engagement étudiant est actuellement reconnu dans près d'un tiers des universités, principalement sous la forme du bénéfice d'unités d'enseignements libres ou de crédits d'études. Pour faire suite à la demande du Premier ministre dans son discours de clôture de la conférence, un groupe de travail a été mis en place par le ministre chargé de la vie associative pour élaborer un portefeuille de compétences destiné aux bénévoles. Ce support devrait notamment aider le jeune qui veut identifier et formuler les compétences acquises à travers son expérience bénévole, lorsqu'il souhaite les faire reconnaître et valoriser dans son parcours étudiant ou pour ses recherches d'emploi. Cet outil d'accompagnement résultant d'un travail interassociatif va être soumis à des acteurs de l'enseignement et du monde de l'emploi pour répondre aussi à leurs attentes. Publié à l'occasion de l'année européenne du bénévolat et du volontariat, il contribuera à la reconnaissance d'un bénévolat qualifié par l'énoncé du recensement de compétences qu'il véhicule, aussi bien vis-à-vis de la société dans son ensemble que plus spécifiquement des acteurs de l'enseignement et de l'emploi. Par ailleurs, plusieurs expérimentations portées par des associations sont financées dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Elles contribuent à mieux appréhender et prendre en compte l'expérience bénévole des jeunes diplômés par les recruteurs et à envisager les conditions de son amélioration. Il est en outre précisé que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche prépare deux textes favorisant la généralisation de la valorisation de l'engagement étudiant. Une charte « pour la dynamisation de la vie associative des universités, le développement et la valorisation de l'engagement étudiant » est en cours de discussion avec la Conférence des présidents d'universités et les principales associations d'étudiants. Un décret commun au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pris en application de la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique, organisera les modes de valorisation du volontariat étudiant dans les cursus de l'enseignement supérieur. Enfin, la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative a signé deux premières chartes de valorisation du service civique avec le Groupe Casino et la société Axa France qui s'engagent à valoriser dans leurs procédures de recrutement les compétences acquises pendant les missions de service civique effectuées par les jeunes.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98214

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 642

Réponse publiée le : 21 juin 2011, page 6639